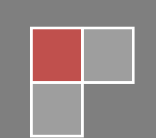
2012

Explicatif des annulatifs de l'Islam (3)

De Cheikh Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb

Par Cheikh Mohammad bin 'Omar Bâzmoul

Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân
www.spfbirmingham.com
12/14/2012



Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

(Suite de la deuxième règle sur le takfîr) :

Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Celui qui n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même n'a pas ce qu'Allah lui a commandé d'avoir comme Foi car lorsqu'Allah a nié la Foi de quelqu'un cela ne peut-être qu'en raison d'une diminution de ce qu'Allah lui a ordonné comme Foi et il fait alors partie de ceux qui sont exposés à la menace et ne fait pas partie de ceux qui méritent la promesse absolue.

Et de même sa parole صلّى الله عليه و سلّم:

"Celui qui triche envers nous ne fait pas partie des nôtres et celui qui porte l'arme contre nous ne fait pas partie des nôtres" tout cela est du même registre. Il ne le dit qu'à celui qui a délaissé ce qu'Allah lui a

rendu obligatoire ou qui a commis ce qu'Allah et Son Messager صلّى الله عليه و سلّم ont interdit ; il aura donc délaissé de la Foi qui lui est obligatoire ce qui lui cause que le nom de Foi lui soit nié et donc il ne fait pas partie des croyants qui méritent la promesse et sont saufs de la menace". Fin de citation[1].

Et il dit qu'Allah lui fasse miséricorde :

"Ils sont tous unanimes sur le fait que les pervers qui ne sont pas des hypocrites ont quelque chose en terme de Foi –par lequel ils seront sortis de l'Enfer- et c'est ce qui les distingue des mécréants et des hypocrites mais s'ils ont une partie de la Foi cela n'implique pas qu'ils rentrent dans le nom absolu dont l'éloge est fait". Fin de citation[2].

Et cela est basé sur un fondement : que la Foi augmente et diminue et qu'il se peut que l'obéissance et la désobéissance se retrouvent tous deux en un serviteur, et de la Foi et de la mécréance.

{"Et donc il se peut que se trouvent en un individu de la Foi et de l'hypocrisie et il se peut que se retrouvent en lui certaines branches de la Foi et une branche parmi les branches de la mécréance comme cela a été rapporté dans de nombreux ahâdîth dont celui dans les deux Authentiques d'après 'Abdoullâh bnou 'Amr que le Prophète

صلّى الله عليه و سلّم a dit :

[1] Voir Al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyyah v.7 p.41.
[2] Voir Al-Fatâwâ d'Ibn Taymiyyah v.7 p.257.

"Quatre (caractéristiques) si elles se trouvent en une personne c'est un pur hypocrite et celui qui possède l'une de ces caractéristiques aura alors l'une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il la délaisse : si on lui fait confiance il trahit et lorsqu'il parle il ment et lorsqu'il promet il ne tient pas ses engagements et lorsqu'il se dispute il insulte et jette de mauvaises paroles et de fausses accusations[3]".}[4]

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre des signes de l'hypocrite n°34 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la mise en évidence des caractéristiques de l'hypocrite n°58.

Ibn Al-Qayyim qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Quant à l'association mineure c'est comme l'ostentation minime[5] et embellir pour les gens et jurer par autre qu'Allah comme il a été rapporté de manière authentique du Prophète صلّى الله عليه و سلّم qu'il a dit :

[3] N.d.t : Traduction conforme à l'explication de l'Authentique de Mouslim par Cheikh Mohammad bnou 'Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.2 p.369.
[4] Ce qui se trouve entre {} est une parole d'Ibn Taymiyyah dans Al-Fatâwâ v.7 p.616.
[5] N.d.t : La question suivante fut posée à son éminence Cheikh Sâlih bnou Fawzân bni 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve : Votre éminence qu'Allah vous facilite : Quel est le sens de votre parole : L'association mineure c'est l'ostentation minime. Quelle est la règle qui différencie ce qui est minime de ce qui est beaucoup ? Réponse du cheikh : Beaucoup d'ostentation : cela devient beaucoup, cela devient alors l'ostentation des hypocrites tandis que (l'ostentation) minime n'est pas l'ostentation des hypocrites. Il est possible que cela arrive à certains croyants ; c'est donc cela la différence que beaucoup d'ostentation c'est l'ostentation des hypocrites et c'est une association majeure tandis que (l'ostentation) minime c'est de l'association mineure et cela arrive à certains croyants. Voir http://www.alfawzan.af.org.sa/node/10512.
Et sur le site d'al-iftâ en Arabie Saoudite : l'ostentation soit entre dans la base de l'adoration ou dans le fait de l'embellir ; s'il entre dans la base de l'adoration dans le sens où il ne fait l'adoration –comme la prière et la zakât et le jeûne que par ostentation et que donc si ce n'était cela il ne prierait pas et ne jeûnerait pas et n'invoquerait pas Allah il est alors un associateur de la grande association et il fait partie des hypocrites au sujet desquels Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :"Les hypocrites cherchent à tromper Allah, et c'est Lui qui les trompe. Et lorsqu'ils se lèvent pour la salâh, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah. Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or, quiconque Allah égare, jamais tu ne trouveras de chemin pour lui. Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les mécréants au lieu des croyants. Voudriez-vous donner à Allah une preuve évidente contre vous ? Les hypocrites sont certes, au plus bas-fond du Feu et tu ne leur trouveras jamais de secoureur.

"Celui qui jure par autre qu'Allah aura certes associé".[6]

Et la parole de l'homme à un autre homme :

"Ce qu'Allah veut et que tu veux".

"Cela vient d'Allah et de toi".

Et "Je suis par Allah et par toi".

Et "Je n'ai qu'Allah et toi".

Et "Je place ma confiance en Allah et en toi".

Et "Si ce n'était toi telle ou telle chose ne serait pas".

Et il se peut que cela soit une grande mécréance en fonction de celui qui dit cela et de son intention.

Et il a été rapporté de manière authentique du Prophète صلّى الله عليه و سلّم qu'il a dit à un homme qui lui a dit ''Ce qu'Allah veut et que tu veux'' :

"M'as-tu rendu l'égal d'Allah ? Dis : Ce que Seul Allah veut".

Sauf ceux qui se repentent, s'amendent, s'attachent fermement à Allah, et Lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Allah donnera aux croyants une énorme récompense." Sourate An-Nisâ v.142 à 146. Et si l'ostentation entre dans l'embellissement –dans le sens où celui qui fait cette action n'ait pour intention que la Face d'Allah Le Très-Haut mais il l'embellit comme le fait qu'il allonge la prière afin que les gens le voient ou qu'il lève la voix en récitant (le Coran) ou en invoquant afin que les gens l'entendent et fassent son éloge alors l'ostentation est considérée comme une association mineure qui ne fait pas sortir celui qui commet cela de l'Islam car ce qui est entendu par l'ostentation (qui est l'association mineure) c'est l'ostentation minime qui rentre dans l'embellissement de l'action dont l'intention est La Face d'Allah Le Très-Haut.
http://www.alifta.com/Fatawa/FatawaDetails.aspx?lang=ar&IndexItemID=36723&SecItemHitID=40014&ind=22&Type=Index2&MarkIndex=33&View=Page&PageID=5222&PageNo=1&BookID=2 .

[6] Ce hadîth est jugé hasan lighayrih. Et nous avons déjà cité ses références.

Rapporté par Ahmad dans Al-Mousnad 1/214, 283, 347 et Al-Boukhârî dans Al-Adab Al-Moufrad n°783 (dans l'authentique d'Al-Adab Al-Moufrad de Cheikh Al-Albânî p.292).

Et la formulation du hadîth chez Ahmad 1\347 :

D'après Ibn 'Abbâs qu'il a dit : un homme vint chez le Prophète

صلّى الله عليه و سلّم lui répondant disant : ''Ce qu'Allah veut et ce que tu veux''. Il صلّى الله عليه و سلّم dit alors : M'as-tu rendu égal à Allah ? Dis : Ce que Seul Allah veut".

Et comme tu peux le voir Ibn Al-Qayyim a jugé le hadîth comme étant authentique et il a été jugé authentique par Cheikh Al-Albânî qu'Allah lui fasse miséricorde dans "As-silsilah as-sahîhah" et s'est étendu sur les références de ce hadîth sous le numéro 139 qu'Allah le récompense en bien.

Et cette parole est plus légère que les autres paroles". Fin de citation[7].

L'imam Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Et celui dont Le Législateur a cité de manière absolue la mécréance en raison de péchés le joumhour dit qu'il ne sort pas de l'Islam et Ahmad a dit : "Citez-les comme ils ont été rapportés"[8].

C'est-à-dire : on ne dit pas : il sort de l'Islam ni Il ne sort pas de l'Islam et toute parole en dehors de ces deux paroles n'est pas correcte"[9].

[7] Voir Madârij As-Sâlikîn v.1 p.339, 344.
[8] N.d.t : c'est-à-dire : les textes.

Et les points suivants découlent de ce que nous avons établi :

- Que celui qui commet ces actions parmi les musulmans n'est pas en droit de recevoir le nom de Foi absolu mais on ne dit de lui à son sujet que : musulman pervers ou croyant ayant une Foi diminuée ou croyant pervers
- Que peuvent se retrouver en un homme une Foi et une mécréance et le sens de mécréance est la ressemblance aux actions des mécréants et la diminution de sa Foi non pas l'annulation de la Foi et sa disparition
- Que la mécréance et l'association et l'hypocrisie peuvent être dans les textes de la Législation avec le sens de la mécréance et de l'association et de l'hypocrisie qui font sortir de l'Islam et il se peut qu'ils soient avec le sens de la mécréance et de l'association qui ne fait pas sortir celui qui commet cela de la Religion
- Que le fait de donner ces noms à l'acte si le musulman le commet, le sens de cela n'est pas de le faire sortir de l'Islam s'il ne croit pas que cela est licite ; le sens de cela n'est que le fait qu'il ressemble en cet acte aux mécréants et aux associateurs et qu'en commettant ce genre d'actes il a opposé la perfection de Foi obligatoire et sa réalité et sa pureté.

La troisième règle sur le takfîr :

Celui dont l'Islam est établi avec certitude, il ne peut être jugé mécréant qu'avec une certitude :

[9] Voir Al-Fatâwâ wa al-masâil parmi les ouvrages de Cheikh Mohammad bin 'Abdil-Wahhâb p.66.

Et cela est basé sur une règle légiférée établie dans les grandes règles[10] de la jurisprudence islamique qui est :

"La certitude n'est pas retirée par un doute".

Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Et il n'est permis à personne de juger quelqu'un parmi les musulmans comme étant mécréant et ce même s'il commet une erreur et se trompe tant que les preuves ne soient pas dressées contre lui et que la vérité ne lui ait pas été clarifiée"[11].

La quatrième règle sur le takfîr :

Une Foi et une mécréance, une obéissance et une désobéissance peuvent se retrouver ensemble dans le cœur d'un musulman :

Et le sens de mécréance ici est : celle qui ne fait pas sortir de l'Islam et donc n'est pas annulatif de la Foi à tous niveaux ; ce que cette mécréance qui ne fait pas sortir de l'Islam retire c'est le nom de Foi absolue et donc on ne dit pas à son sujet : croyant mais on dit uniquement à son sujet : croyant pervers, croyant ayant une Foi diminuée il est donc un croyant en raison de sa Foi et pervers en raison de sa désobéissance.

Et il se peut qu'une partie de la Foi soit une condition pour l'autre partie de la Foi.

[10] Le reste de ces règles sont les suivantes : les choses sont en fonction de leurs intentions, la difficulté est levée, la coutume est considérée dans le jugement, la difficulté amène une facilitation et ces règles je les ai expliquées dans un livre à part et elles sont aussi expliquées dans le Livre des règles de la jurisprudence.
[11] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.12 p.466.

Et il se peut que la partie laissée ne soit pas une condition pour l'existence de l'autre partie ni pour son acceptation.

Et donc il est possible que se retrouvent en une personne une Foi et une hypocrisie.

Et il se peut que se retrouvent en une personne certaines branches de la Foi et une branche parmi les branches de la mécréance comme cela a été rapporté dans beaucoup d'ahâdîth parmi eux celui qui est rapporté dans les Authentiques d'après 'Abdoullâh bnou 'Amr que le Prophète

صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Quatre (caractéristiques) si elles se trouvent en une personne c'est un pur hypocrite et celui qui possède l'une de ces caractéristiques aura alors l'une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il la délaisse : si on lui fait confiance il trahit et lorsqu'il parle il ment et lorsqu'il promet il ne tient pas ses engagements et lorsqu'il se dispute il insulte et jette de mauvaises paroles et de fausses accusations[12]".

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre des signes de l'hypocrite n°34 et Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de la mise en évidence des caractéristiques de l'hypocrite n°58.

Et le témoin argumentatif dans ce texte est que sa parole صلّى الله عليه و سلّم:

[12] N.d.t : Traduction conforme à l'explication de l'Authentique de Mouslim par Cheikh Mohammad bnou 'Alî bni Âdam Al-Itiôpî v.2 p.369.

"Il aura alors l'une des caractéristiques de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il la délaisse" indique que peuvent se retrouver ensemble chez un homme une hypocrisie et l'Islam[13].

Et ce qui a été rapporté d'après Abou Hourayrah qu'il a dit :

Le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Celui qui meurt sans avoir participé à une expédition et sans en avoir eu l'intention sera mort ayant une branche d'hypocrisie".

Rapporté par Mouslim dans son Authentique, Livre de la gouvernance, Chapitre du blâme envers celui qui meurt sans avoir participé à une expédition et n'en a pas eu l'intention n°1910 et à sa fin il a dit :

Ibnou Sahm a dit : 'Abdoullâh bnou Al-Moubârak a dit :

Nous voyions que cela était à l'époque du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم.

Et ce qui a été rapporté d'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Si l'homme dit à son frère : Ô mécréant ! La parole revient sur l'un des deux".

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre des bienséances, Chapitre de celui qui juge son frère mécréant sans interprétation il est alors comme il a dit n°6103.

[13] Voir Kitâb As-Salâh d'Ibn Al-Qayyim p.389 au sein de Majmou'at al-hadîth an-najdiyyah.

Et le témoin argumentatif est qu'il l'a appelé son frère lors de la parole et qu'il a informé que la parole revient sur l'un des deux et donc que si l'un des deux était complètement sorti de l'Islam il ne serait alors pas son frère mais de plus qu'il a en lui de la mécréance[14].

Et il a été rapporté d'après Al-Ma'rour bnou Souwayd qu'il a dit :

J'ai rencontré Abou Dhar à Ar-Rabadhah qui portait une houllah[15] et son serviteur portait une houllah ; je le questionnai alors à ce sujet et il dit :

J'ai insulté un homme en dénigrant[16] sa mère ; le Prophète صلّى الله عليه و سلّم me dit alors : Ô Abou Dhar ! L'as-tu insulté par sa mère ? Tu es un individu qui a une (caractéristique[17]de la) jâhiliyyah ! Ils sont vos frères et vos serviteurs qu'Allah a placés sous votre protection ; celui donc qui a son frère sous sa protection qu'il le nourrisse de ce qu'il mange lui-même et le vêtisse de ce dont il se vêtit lui-même et ne leur donnez pas de charge dont ils n'ont pas la capacité de s'acquitter et si vous le faites alors aidez-les"[18].

---

[14] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.7 p.355.
[15] N.d.t : Un vêtement composé de deux pièces comme l'a dit l'imam An-Nawawî.
[16] N.d.t : En disant : Ô fils de la noire ! Comme cela est rapporté dans une des versions du hadîth. Voir l'explication de l'Authentique de Mouslim de Cheikh Mohammad Al-Amîn bnou 'Abdillâh Al-Ourmiyyi Al-'Alawiyyi Al-Hararî v.18 p.268.
[17] N.d.t : Qui est d'insulter quelqu'un par sa mère. Voir l'explication de l'Authentique de Mouslim de Cheikh Mohammad Al-Amîn bnou 'Abdillâh Al-Ourmiyyi Al-'Alawiyyi Al-Hararî v.18 p.268.
[18] N.d.t : Al-Hâfidh Ibn Hajar a dit dans Al-Fath v.1 p.87 : Ce qui m'apparaît c'est qu'Abou Dhar a dit cela avant qu'il en connaisse l'interdiction et cette caractéristique de la jâhiliyyah était donc encore en lui comme il l'a dit dans la version rapportée par Al-Boukhârî dans le chapitre des bienséances : Je dis : à ce moment-ci alors que j'ai déjà un certain âge ? Il répondit صلّى الله عليه و سلّم: oui. Comme s'il était étonné qu'il ne sache pas cela malgré son âge avancé et il lui a donc montré que cette caractéristique est blâmée dans la religion et il est possible que le sens ici de jâhiliyyah soit jahl : c'est-à-dire : ignorance. Fin de citation.

Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre des désobéissances parmi les choses de la jâhiliyyah et celui qui les commet ne sort pas de l'Islam n°30 et Mouslim dans son Authentique, Livre des serments, Chapitre de nourrir le serviteur de sa propre nourriture et de le vêtir de ce dont on se vêtit soi-même et de ne pas lui donner des charges trop lourdes n°1661.

Et d'après Abou Mâlik Al-Ach'ariy que le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"Quatre (choses) se retrouvent dans ma communauté parmi les choses de la jâhiliyyah qu'ils ne délaisseront pas : se vanter des mérites des aïeux, dénigrer la généalogie (des gens), attribuer la pluie aux (mouvements) des étoiles et la lamentation (au sujet d'un mort)". Et il dit :

"Celle qui se lamente si elle ne se repent pas avant sa mort, elle sera ressuscitée Le Jour du Jugement avec sur elle une tunique de goudron et une armure de gale[19]".

Rapporté par Mouslim dans son Authentique, Livre des rites funéraires, Chapitre de la sévérité de se lamenter sur les morts n°934.

D'après Abou Hourayrah qu'Allah l'agrée que le Messager d'Allah

[19] N.d.t : Cheikh Mohammad Al-Amîn bnou 'Abdillâh Al-Ourmiyyi Al-'Alawiyyi Al-Hararî dit dans son l'explication de l'Authentique de Mouslim v.11 p.150 : La gale sera sur ses membres de manière à recouvrir son corps comme l'armure recouvre son corps…

صلّى الله عليه و سلّم a dit : "Deux choses chez les gens qui sont de la mécréance : dénigrer la généalogie (de quelqu'un) et se lamenter au sujet d'un mort".

Rapporté par Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi, Chapitre de donner le nom de mécréance sur le fait de dénigrer la généalogie de quelqu'un et de se lamenter au sujet de la mort de quelqu'un n°67.

Et on retrouve des choses similaires à cela dans les ahâdîth.

Et Ibn 'Abbâs ainsi que plus d'un parmi les pieux prédécesseurs ont dit au sujet de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants".

Sourate Al-Mâidah v.44.

"Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes".

Sourate Al-Mâidah v.45

"Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers".

Sourate Al-Mâidah v.47.

C'est une mécréance sous la mécréance (une mécréance mineure) et une perversité sous la perversité (une perversité mineure) et une injustice sous l'injustice (une injustice mineure)[20].

Et le sens de cela est que peuvent se retrouver en l'homme une Foi et une hypocrisie, une Foi et une mécréance et que donc il ne mérite pas le nom de Foi absolue et qu'il doit être restreint par la description de diminution ou de perversité et qu'il soit dit : croyant ayant une Foi diminuée ou croyant désobéissant ou croyant pervers et il est injuste envers lui-même[21].

Et Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Il se peut que l'individu ait une branche parmi les branches de la Foi et une branche parmi les branches de l'hypocrisie ; et il peut-être musulman ayant une mécréance inférieure à la mécréance qui fait sortir complètement de l'Islam comme l'ont dit les Compagnons –Ibn 'Abbâs et d'autres- : une mécréance inférieure à la mécréance (une mécréance mineure).

Et cela est la parole de tous les pieux prédécesseurs et c'est ce qu'a écrit l'Imam Ahmad et d'autres qui ont dit au sujet du voleur et de celui qui consomme de l'alcool et similaires au sujet desquels le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a dit : "Il n'est pas croyant", que l'on dit à leur sujet : musulmans et pas croyants et ils ont utilisé des preuves du Coran et de la Sunnah sur la négation du nom de Foi avec l'affirmation du nom

[20] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.7 p.518-521.
[21] Voir MAjmou' Al-Fatâwâ v.7 p.350, 478-479, 523-524.

d'Islam et que l'homme il se peut qu'il soit musulman et qu'il ait de la mécréance qui ne fasse pas sortir de l'Islam, une mécréance mineure comme l'ont dit Ibn 'Abbâs et ses compagnons au sujet de la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

""Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants".

Sourate Al-Mâidah v.44.

Ils ont dit : Une mécréance qui ne fait pas sortir de l'Islam et une mécréance mineure et une perversité mineure et une injustice mineure"[22].

Et Ibn Al-Qayyim Al-Jawziyyah qu'Allah lui fasse miséricorde a dit :

"Et voici ici un autre fondement : et c'est qu'il se peut qu'un homme se retrouvent en lui une mécréance et une Foi, une association et une unicité, une piété et une turpitude, une hypocrisie et une Foi.

Et cela fait partie des fondements des Gens de la Sunnah et du Consensus les plus importants et les autres parmi les gens de l'innovation (religieuse) se sont opposés à eux en cela comme les Khawârij et les Mou'tazilah et Al-Qadariyyah et le sujet sur la sortie de l'Enfer de ceux qui ont commis des grands péchés et qu'ils y soient éternellement se base sur ce fondement qui a été indiqué par le Coran

[22] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.7 p.350-351.

et la Sunnah et la disposition naturelle et le consensus des Compagnons". Fin de citation.[23]

Et si quelqu'un venait à dire :

Comment cette règle établie peut être correcte alors qu'il a été rapporté d'après Abou Hourayrah que le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

"La Foi et la mécréance ne se regroupent pas dans le cœur de quelqu'un et la véracité et le mensonge ne se retrouvent pas ensemble et la trahison et la confiance ne se retrouvent pas ensemble". ?

Rapporté par Ahmad 2/349 et Ibn Wahb dans Al-Jâmi' comme cela été dit par Cheikh Al-Albânî dans as-silsilah as-sahîhah n°1050 et rapporté par Qawâmou As-Sunnah dans Al-Houjjatou fî bayâni Al-Mahajjah 2/159 et le hadîth a été jugé authentique par Cheikh Al-Albânî dans as-silsilah as-sahîhah n°1050.

La réponse est :

À la lumière des ahâdîth qui ont précédé dans lesquels le Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم a mis en évidence le regroupement de la Foi avec une caractéristique d'hypocrisie ou plus et le regroupement de la Foi avec des actions de mécréance, le sens du hadîth est : la Foi absolue complète ne se regroupe dans le cœur d'un individu avec la mécréance et donc en se basant là-dessus ce hadîth est une preuve sur le fait que les Gens de la Sunnah et du Consensus appellent ceux qui ont des désobéissances et des péchés parmi les musulmans : croyant pervers ou

[23] Voir As-Salâh p.488 au sein de Majmou'at al-hadîth an-najdiyyah.

croyant ayant la Foi diminuée et ils ne lui donnent pas le nom de Foi absolue en opposition aux Mourjis et Karâmiyyah et à Jahmiyyat al-mourjiah qui donnent à ceux-là le nom de Foi absolue et qu'ils sont des croyants ayant une Foi complète et en opposition aux Khawârij et aux Mou'tazilah qui dénient à ceux qui commettent des péchés le nom de Foi et d'Islam car pour eux la Foi et l'Islam sont une seule chose : donc pour eux s'ils sortent de la Foi ils sortent de l'Islam mais les Khawârij disent qu'ils sont mécréants et les Mou'tazilah disent qu'ils ne sont ni musulmans ni mécréants et les mettent à un niveau entre ces deux niveaux[24].

Et la preuve que la négation de la Foi de ceux qui commettent des péchés et des désobéissances n'implique pas qu'ils sortent complètement de la Religion mais qu'ils sortent de la Foi vers l'Islam est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

"Les Bédouins ont dit : ''Nous avons la Foi'' Dis : ''Vous n'avez pas encore la Foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis, car la Foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. Et si vous obéissez à Allah et à Son Messager, Il ne vous fera rien perdre de vos œuvres''. Allah est Pardonneur et Miséricordieux."

Sourate Al-Houjourât v.14.

Ibn Taymiyyah qu'Allah lui fasse miséricorde a dit commentant ce noble verset :

[24] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.7 p.242.

"La mise en évidence indique que la Foi qui est niée quant à ces bédouins-là c'est la Foi qui est niée aux pervers parmi les gens de la qiblah qui ne seront pas éternellement en Enfer mais de plus il se peut que l'un d'entre eux ait le poids d'un atome de Foi et la négation de cette Foi n'implique pas l'affirmation de la mécréance dont celui qui la possède est éternellement en Enfer.

{Car Allah Le Très-Haut a dit dans ce qui suit (ce dont la traduction du sens est) :

"Et si vous obéissez à Allah et à Son Messager, Il ne vous fera rien perdre de vos œuvres''. Allah est Pardonneur et Miséricordieux."

Ceci indique que s'ils obéissent à Allah et à Son Messager avec cet Islam Il les récompensera pour leur obéissance alors que l'hypocrite son action est annulée dans l'Au-Delà.

Et aussi car Il n'a pas décrit ceux qui sont cité par des attributs des hypocrites}[25].

Et donc en étant précis sur ce point l'ambiguïté se dissipe ici et on sait que parmi les musulmans il y a une partie qui ne sont pas des hypocrites purs qui sont au plus bas-fond du Feu et qui ne font pas partie des croyants au sujet desquels il a été dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager et qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs

[25] Voir Majmou' Al-Fatâwâ v.7 p.242.

biens et leurs personnes dans le chemin d’Allah. Ceux-là sont les véridiques."

Sourate Al-Houjourât v.15.

Ni de ceux au sujet desquels il a été dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ceux-là sont, en toute vérité les croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu’un pardon et une dotation généreuse".

Sourate Al-Anfâl v.4.

Ils ne sont donc ni des hypocrites ni parmi ceux-là les véridiques les croyants en toute vérité ni de ceux qui entrent au Paradis sans châtiment mais ils ont des obéissances et des désobéissances, des péchés et des bonnes actions et ils ont en Foi ce qui fera qu’ils ne seront pas éternellement en Enfer et ils ont des grands péchés à cause desquels ils encourent l’entrée en Enfer et cette catégorie certains peuvent l’appeler : le pervers de cette communauté et cela fait partie des points sur lesquels les gens sont en divergence quant aux noms et aux jugements et la divergence sur ce point est la première divergence qui est apparue en Islam dans des points des Fondements de la Religion".

Fin de citation.[26]

Ahmad ibn Hanbal qu’Allah lui fasse miséricorde a dit :

[26] Voir Majmou’ Al-Fatâwâ v.7 p478-479.

Et la Foi est : parole et action, elle augmente et diminue ; son augmentation est si tu fais du bien et sa diminution si tu fais du mal et l'homme sort de la Foi vers l'Islam.

Et rien ne le fait sortir de l'Islam à l'exception de l'association à Allah Le Très-Haut ou en rejetant l'une des obligations des obligations d'Allah en la reniant et s'il la délaisse par fainéantise ou par négligence il est alors sous la Volonté d'Allah : s'Il veut Il le châtie et s'Il veut Il lui pardonne."[27]

[27] Voit Tabaqât Al-Hanâbilah 1/343.